

## Classements individuels de fin de saison 2016-2017

### Calendrier et procédure

Séries concernées	Parution	Demande de modification	Appels et/ou Publication
<b>Séries A et B0</b>  Ces classements sont attribués par la Commission Nationale Top et Evènements	Publication officielle  <b>le 15 mai 2017</b>	A adresser à Mr Claude JUNIUS Rue Jules Dohogne, 48 4800 Verviers <b>jusqu'au 30 mai 2017 dernier délai</b> <b>date de la poste faisant foi</b>	Publication des modifications <b>le 5 juin 2017</b> <b>Appels jusqu'au 20 juin date limite chez :</b> Mr J-Michel MUREAU (S.G. National) <b>date de la poste faisant foi</b> <b>Publication le 26 juin 2017</b>
<b>Séries B2-B4-B6</b>  Ces classements sont attribués par la Cellule des Classements de l'Aile Francophone	Publication officielle  <b>le 2 mai 2017</b>	ASBL Aile Francophone de la FRBTT Rue Pierre du Diable, 46 5100 Jambes <b>jusqu'au 16 mai dernier délai</b> <b>date de la poste faisant foi</b>	Publication des classements définitifs  <b>le 22 mai 2017</b> <b>Un appel n'est plus possible en vertu des Règlements Sportifs Francophones</b>
<b>Séries C0 à NC</b>  Ces classements sont attribués par les Provinces	Publication officielle  <b>le 03 mai 2017</b>	<b>Réclamation motivée à introduire chez :</b> Le responsable provincial  <b>jusqu'au 16 mai dernier délai</b> <b>date de la poste faisant foi</b>	Publication des classements définitifs <b>le 22 mai 2017</b> <b>Un appel n'est plus possible en vertu des Règlements Sportifs Francophones</b>

### MODALITES A RESPECTER POUR L'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION

Dans tous les cas, seul la joueuse ou le joueur a le droit d'introduire une demande de modification.

Cette demande doit être motivée et envoyée **uniquement par courrier normal** à l'Instance renseignée dans le tableau ci-dessus.  
 Nous insistons sur le fait qu'il n'existe plus de possibilité d'appel. Le classement qui sera attribué après l'analyse d'une éventuelle demande de modification **sera définitif.**

Nous vous invitons à vous référer aux Règlements Sportifs Francophones (articles 34 et 35) pour de plus amples renseignements.